

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 141 (1996)  
**Heft:** 1: Numéro spécial : "forces aériennes"  
  
**Rubrik:** Nouvelles brèves

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ***Nouvelles brèves***

Par le capitaine Sylvain Curtenaz

## **USA : test de l'infanterie du XXI<sup>e</sup> siècle**

« Warrior Focus » : c'est sous ce titre que l'infanterie américaine teste actuellement les moyens et la doctrine de la guerre du futur : digitalisation du champ de bataille et concept « Own the Night <sup>1</sup> ».

Selon la doctrine US, l'infanterie de demain doit être en mesure de se déployer et de concentrer une masse supérieure de moyens avant que l'adversaire n'ait pu réagir, de remplir sa mission rapidement avec le minimum de pertes, de se retirer et de se redéployer en un autre endroit. Cela implique un service de renseignements performant ainsi qu'un armement moderne, l'OICW par exemple, capable de remplacer le fusil et le lance-grenades dans les mains du fusilier.

La digitalisation du champ de bataille devrait permettre de localiser chaque homme et de transmettre directement les ordres à tous les systèmes engagés. Le grand nombre d'armes touchant au but sans réglage limitera la consommation de munitions. Enfin l'augmentation générale des portées, l'amélioration du soutien, l'identification « ami-ennemi » et la capacité « jour-nuit » réduiront les pertes, et augmenteront les performances des unités.

Les exercices ont commencé en mars 1995 et se poursuivront jusqu'en mars de cette année. (*Infantry*, N° 3, 1995).

## **Latrines individuelles pour les G.I.**

La question de l'hygiène ne saurait être ignorée ; elle fait partie des mesures de commandement. A la recherche d'une solution à ce problème, les Américains ont équipé leurs soldats à Haïti de latrines individuelles. Il s'agit de sachets jetables à usage unique, qui trouvent place dans une poche de la tenue de combat. Ils contiennent des enzymes capables de transfor-

<sup>1</sup> Littéralement : « Posséder la nuit ».

<sup>2</sup> Terre Information, N° 244, 1995.

mer les excréments en une matière solide et aseptisée ne portant pas atteinte à l'environnement. Coût : environ 5 francs par sachet.

Rappelons pour mémoire la pollution locale du terrain par les Argentins aux Malouines, ainsi que l'utilisation de détecteurs d'azote par les forces spéciales au Vietnam dans le dessein de repérer les campements ennemis. (*Infantry*, N° 3, 1995)

## **« TTA 207 » : un nouveau règlement de tir pour l'armée française**

Ce nouveau règlement, qui s'apparente à notre 51.30, est marqué du sceau de la sécurité et de la responsabilité individuelle dans le sens du code pénal français. Ce règlement rassemble également les données propres aux armes engagées, détermine les types de tir, les munitions qui conviennent, ainsi que les critères conduisant à l'obtention des certificats d'aptitude au tir 1 à 4.

Nos voisins différencient tirs techniques (tirs d'instruction, tirs d'entraînement, parcours de tir individuel), tirs d'ambiance et tirs tactiques dans lesquels sont engagées des armes différentes (tirs coordonnés, parcours de tir collectif, manœuvres à tir réel). Chaque tir requiert des mesures sanitaires précises, à savoir pour les tirs en stand, à proximité d'un service médical, une trousse de secours, un brancard et une couverture, pour les tirs techniques, en plus un secouriste et un moyen d'évacuation, un médecin et une ambulance pour les manœuvres à tir réel <sup>2</sup>.

Cependant, la sécurité passe avant tout par une instruction individuelle conséquente. C'est ce qui fonde la « Nouvelle technique de tir de combat » (NTTC), actuellement testée auprès des formations territoriales, et dont on espère que les responsables des troupes combattantes et de l'instruction la rendront obligatoire pour notre armée.